THEME 06 : une expérience de terrain de "Maintien dans l'emploi" des salariés handicapés dans les Alpes-Maritimes. Zoom sur les plus de 50 ans dans le BTP.

Martine PELSER,

La question du maintien dans l'emploi est une préoccupation récente pour la plupart des entreprises. Elle est liée à la notion d'inaptitude au travail et, pour cette raison, est souvent associée aux salariés handicapés et âgés. THEME 06, un dispositif partenarial, est l'unité de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés des Alpes-Maritimes. Au cours de la période de 2001 à 2006, 22% des signalements ont été adressés à THEME 06 par les médecins du travail du service de l'APST BTP 06, lesquels représentent seulement 10% des médecins du travail des Alpes-Maritimes. Cela témoigne non seulement d'une forte implication des médecins du travail mais également des entreprises de ce secteur.

En zoomant sur la population du BTP, on constate une sur représentation des salariés faisant l'objet d'un signalement et notamment des plus de 50 ans, ce qui peut s'expliquer par la pénibilité de certains postes et le cumul des expositions passées, et qui se traduit par l'obligation pour le médecin du travail de devoir gérer des situations d'inaptitude chez des salariés vieillissants.

Il ressort de ce travail de réflexion que le maintien s'opère le plus souvent par l'acquisition ou le transfert des compétences et par des aménagements organisationnels (plus faciles à mettre en œuvre que des aménagements techniques), aboutissant dans plus de 70 % des cas à un maintien du niveau de qualification. L'âge n'apparaît pas comme un facteur déterminant du taux de maintien dans l'emploi mais comme un élément important de la stratégie de maintien dans l'entreprise.

Si ce dispositif opérationnel met en évidence l'efficacité du travail en réseau, il devra néanmoins s'adapter à l'évolution vraisemblable du concept de maintien dans l'emploi des salariés en situation d'handicap, par l'ouverture vers d'autres partenaires, par la systématisation de la visite de pré reprise et surtout par des adaptations sur le plan juridique et financier comme le suggère le Rapport Gosselin.